DEL260SG

ORTAGNE SUR SEVRE

LIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 OCTOBRE 1995

NARDON

06/95 et pour répondre aux besoins exprimés par
unicipal s'est prononcé favorablement sur la cession
nouvel atelier de soudure et de montage dans le
strielle du Puy Nardon, cadastré section E n° 610.

d'envisager de mettre en oeuvre un montage juridique
ué dans la délibération du 29/06/95.

en l'occurrence une SICOMI (Société Immobilière pour
de principe pour financer le projet dans le cadre d'un

r le crédit bail en cours avec l'entreprise et céder
qui financera le rachat et l'extension pour le donner à

l'opération de bénéficier d' aides complémentaires.

roposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la
conditions de cession du bâtiment communal.

de remboursement des loyers annexé au Crédit-Bail
ente de l'ensemble immobilier.

avoir délibéré,

n date du 29/09/95 sollicité en application de la loi

ssements MANCEAU SARL.

-bail immobilier du 15/02/91 liant la Commune de
U SARL.

immobilier cadastré section E 669 de 1 700m2 et E
ifié un bâtiment industriel de 613 m2.

de l'ensemble immobilier ci-dessus décrit à 770 000 F.

le Maire pour signer l'acte de résiliation du crédit-bail
de Crédit Bail Immobilier retenue par Etablissements

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Alain PAUVERT

REÇU LE
- 4. [illegible] 1995
A LA PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

DEL256 URB

COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 1995

OBJET : LOTISSEMENT DU GAS-GUITTET - Dénomination des voies

Afin de pouvoir identifier et numéroter les parcelles du lotissement d'habitations du Gas-Guittet ;

Après avis de la commission d'urbanisme et travaux du 07 septembre 1995.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- DECIDE de prolonger la rue de l'Artisanat jusqu'au chemin rural dit du Gas-Guittet.

La rue de l'Industrie se prolongera jusqu'à la rue de l'Artisanat.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

MAIRIE DE MORTAGNE-SUR-SÈVRE (Vendée)

A PAUVERT

REÇU LE
- 4. [illegible] 1995
A LA PRÉFECTURE DE LA VENDÉE